

Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Direction départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne

Division Budget – Logistique – Immobilier

1, Place du Général Billotte

94040 CRETEIL CEDEX

Marché de travaux DDFIP94_DESAMANTAGE_NOGENT
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)
Cadre de réponse technique et environnementale

Le candidat rédige son offre technique et environnementale en suivant le plan et les consignes de ce document.

CRITÈRE TECHNIQUE : 40 %

Sous-critère 1 (15 %) : Mode opératoire – Clarté et qualité de l'offre

L'entrepreneur explicitera l'ensemble de ses prestations, analysera les contraintes susceptibles d'affecter l'exécution des travaux, les dispositions envisagées pour les traiter

Il décrit l'organisation mise en place entre les différents intervenants et la répartition des compétences (notamment sous-traitants/cotraitants le cas échéant).

Le candidat décrit les solutions techniques proposées pour réaliser le chantier. Il décrit les matériaux envisagés pour la réalisation des travaux, indique leurs références et conformité. Il fournit les fiches techniques des matériaux envisagés.

Le candidat présente la méthodologie d'intervention y compris l'installation de chantier, la sécurité et la bonne tenue du chantier (protection de ses ouvrages, respect des ouvrages réalisés par les autres corps d'état notamment).

Sous-critère 2 (10%) : Moyens humains et matériels affectés spécifiquement à l'opération, qualifications et expérience des personnels qui vont composer l'équipe intervenant sur le chantier

Dans ce cadre, le candidat présente l'équipe complète qui participera à la réalisation du chantier. Il indique les qualifications et compétences de l'équipe encadrante et joint leur CV.

Il présente un organigramme de l'encadrement dédié au chantier.

Il précise l'effectif et la qualification des ouvriers.

Le candidat décrit l'organisation proposée pour assurer l'encadrement des moyens attachés au chantier, la gestion des équipes de travaux, les relations et coordination avec le maître d'œuvre et l'OPC, la représentation aux réunions de chantier notamment.

Sous-critère 3 (15%) : Respect et analyse du planning

Le candidat fournit un calendrier détaillé des travaux. Il présente les outils et méthodes utilisés pour assurer la tenue des délais.

Le candidat précisera l'organisation et la sécurisation de l'approvisionnement durant tout le chantier afin d'assurer le respect du planning. Il explicitera les moyens mis en œuvre pour y arriver.

Il précisera organisation et la sécurisation de l'approvisionnement durant tout le chantier afin d'assurer le respect du planning. Il explicitera les moyens mis en œuvre pour y arriver.

CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL : 10 %

Engagement de l'entrepreneur et de ses éventuels sous-traitants sur la charte chantier propre.

Le candidat détaillera les procédés mis en place pour respecter la charte chantier propre sur laquelle il devra s'engager.

S'agissant de la gestion des déchets, il doit indiquer, pour ceux qui ne feront pas l'objet d'un réemploi direct ou par une filière, la méthode de traitement de ses déchets, ainsi que la mesure de traçabilité (SOGED)

Communication du bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) et du plan de transition associé